

16 Septembre

Rando et Patrimoine

En bordure du havre de la Sienne

Au départ du Château de Regnéville sur Mer



**RANDOS
OUVERTES À TOUS
2 PARCOURS
9 & 20 KM**



INFO : 02 33 55 34 30 - manche@ffrandonnee.fr - www.rando50.fr

A l'occasion du week-end du patrimoine, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre Manche vous invite à découvrir le patrimoine de Regnéville sur Mer et du havre de la Sienne au départ du Château.



••• PROGRAMMATION

LES RANDONNEES		DEPART	TYPE D'ORGANISATION	PARTICIPATION GRATUIT
LA MATINEE	Rando au fil du Havre de la Sienne - 9 km	9h30	parcours accompagnés et commentés	
LA JOURNÉE	Rando patrimoine - 20 km (limitée à 80 personnes / pique-nique à prévoir)	9h00		

RETROUVEZ AUSSI LES ANIMATIONS PROPOSEES PAR REGNEVILLE SUR MER

WWW.REGNEVILLE-SUR-MER.FR

•••

RESERVATION & INSCRIPTION EN LIGNE SUR

WWW.RANDO50.FR : « TOUS A PIED »

•••

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Il ne s'agit pas d'une **compétition**. Les randonnées sont ouvertes à tous randonneurs licenciés et non licenciés à la **FFRandonnée** et aux randonneurs de tous niveaux.

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

- Possibilité de randonner le matin ou à la journée.
- L'accueil des participants s'effectue au château de Regnéville à partir de 8h30.
- Les randonnées sont guidées à allure modérée par une équipe de bénévoles.
- Les participants pourront pique-niquer sur place.
- Ouverture exceptionnelle de passages privés.
- Les mineurs sont placés sous la responsabilité parentale. Ils doivent être accompagnés d'un adulte.
- Les animaux ne sont pas acceptés sur les randonnées, même tenus en laisse.
- Les poussettes sont déconseillées.
- **Votre participation vaut déclaration de bonne santé.**
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler en cas de conditions météorologiques ou sanitaires défavorables.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

- Tarif de participation : gratuit
- Inscription en ligne ou auprès du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Manche - Tous à pied, 1 place Cadenet - 50570 MARIGNY.
- Les participants s'engagent à observer les règles du code de la route et à se conformer aux instructions des organisateurs, animateurs et signaleurs. Le comité d'organisation décline toute responsabilité concernant les accidents ou infractions liés au non-respect du présent règlement.

ARTICLE 3 : RECOMMANDATIONS

- Prévoir un équipement adapté à la météo du jour.
- Prévoir des chaussures de randonnée.
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité contre tout incident pouvant survenir faute d'un équipement non adéquat à la pratique de la randonnée et aux conditions météo.